

LE SNES-FSU, PRÉSENT ET ACTIF AUPRÈS DE TOUS LES COLLÈGUES



Téléphone : 01.41.24.80.56

Mail : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Adresse : Section académique du SNES-FSU Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil CEDEX
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)

POUR VOUS INFORMER

Réunion d'accueil des stagiaires

Vendredi 28 septembre 2018 à partir de 17h

Section académique du SNES-FSU à Arcueil
Venez poser vos questions, trouver des informations, comprendre les enjeux de l'année de stage...

Réunion spéciale TZR

Mercredi 19 septembre 2018 à 14h30

Section académique du SNES-FSU à Arcueil
Venez poser vos questions, trouver des informations, connaître vos droits en tant que TZR et les aides qui vous sont dues...

Et toute l'année, nos stages syndicaux TZR, non-titulaires, Entrer dans le métier, néo-titulaires, droits et obligations des personnels... Suivez le programme sur notre site : ils sont ouverts à tous, syndiqués ou non !

ATTENTION !
Nouvelle date



Les permanences téléphoniques de la section académique du SNES-FSU Versailles

- ▶ Pour toutes les questions générales (emploi, carrière, mutations, rémunération...) : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- ▶ Pour les stagiaires : mercredi après-midi
- ▶ Pour les CPE : jeudi matin
- ▶ Pour les Psy-EN : vendredi matin
- ▶ Pour les non-titulaires : mardi et jeudi après-midi
- ▶ Pour les AED, AP et AESH : jeudi matin

LE SNES-FSU, UN OUTIL INDISPENSABLE POUR NOS PROFESSIONS ET LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

En attaquant le paritarisme, le Gouvernement s'attaque d'abord et avant tout aux droits des personnels, mais aussi à une certaine conception de la Fonction publique que nous défendons. Mutation, avancement... loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'Administration. Dans les CAP, les élus SNES-FSU représentent l'ensemble de la Profession et le travail mené porte sur l'intégralité des collègues concernés.

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES SYNDIQUÉS :

« Malgré les méandres des mutations, les collègues commissaires paritaires du SNES, m'ont toujours apporté des informations claires sur ma situation personnelle. Au vu du nombre gigantesque des demandes et des cas individuels par disciplines, ils fournissent un travail de titan, indispensable pour l'équité de toutes nos demandes. »

« Il y a quelques années, l'Administration a oublié de prendre en compte ma demande de congé formation. Les commissaires paritaires, documents à l'appui, ont pu l'année suivante faire compter cette année-là de demande dans l'addition de toutes les années. »

« Enseignant débutant, je précise que j'ai trouvé auprès du SNES un soutien très important notamment dans le cadre des mutations, pour rectifier les erreurs qui sont apparues dans les notifications de l'Administration ! C'est un travail qui me paraît indispensable et que je souhaite voir continuer parce qu'il représente un indispensable soutien à des moments clefs de notre parcours professionnel et personnel. Un grand merci ! »

**Le paritarisme, une
garantie contre
l'arbitraire.**



⇒ Le paritarisme est pour le SNES-FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus SNES-FSU défendent certaines garanties liées à notre statut d'agents de la Fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement.

**Pour que le SNES-FSU continue à faire
vivre le paritarisme et à défendre les
droits de tous les collègues dans les
instances paritaires, aux élections
professionnelles de décembre 2018,
JE VOTE SNES ET FSU !**